

REGLEMENT DU "FESTILOTO OUEST-FRANCE" 2018

Article 1- ORGANISATION

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise à partir du lundi 28 mai 2018 et jusqu'au mercredi 11 juillet 2018 inclus, un jeu intitulé "FESTILOTO Ouest-France", accessible et diffusé par le biais du journal Ouest-France et de « dimanche Ouest-France », et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France, les personnes mineures jouant sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France » ainsi que de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux.

Article 3 – CARTES-JEU

Le "FESTILOTO Ouest-France" se décompose en 6 semaines de jeu, soit :

- **Jeu n°1** : du lundi 28 mai au dimanche 3 juin
- **Jeu n°2** : du lundi 4 au dimanche 10 juin
- **Jeu n°3** : du lundi 11 au dimanche 17 juin
- **Jeu n°4** : du lundi 18 au dimanche 24 juin
- **Jeu n°5** : du lundi 25 juin au dimanche 1^{er} juillet
- **Jeu n°6** : du lundi 2 au dimanche 8 juillet

Le jeu "FESTILOTO Ouest-France" comporte deux niveaux de jeu :

- **Grilles de Loto** : un jeu de loto hebdomadaire (carte avec numéros à cocher),
- **Téléphone** : un jeu à Instants Gagnants quotidiens accessible par téléphone.

Les cartes du "FESTILOTO Ouest-France" sont valables chacune pour 1 semaine de jeu (du lundi au dimanche), soit 6 cartes différentes pour les 6 semaines de jeu.

Les cartes jeu comportent chacune *au recto* :

- **Grilles de Loto** : 6 grilles de loto comportant chacune 3 lignes de 9 cases (5 numérotées aléatoirement de 1 à 90 et 4 cases noires), pour un total de 27 cases par grille. Au-dessus de chaque grille figure le nom et la représentation de la dotation en jeu, sur un cadre de couleur. Au centre et en face de chaque ligne figure un montant en euros en jeu, ou la représentation d'une marinière Armor-Lux, sur un cadre blanc.
- **Téléphone** : 7 cases à gratter de forme rectangulaire pour le jeu par téléphone, en dessous desquelles est imprimée la date du jour de jeu concerné. Sous chaque pellicule grisée figure un numéro de 5 chiffres (plusieurs numéros différents par jour) ainsi qu'un symbole. Ces combinaisons permettent d'accéder aux Instants Gagnants quotidiens.
 - . **Bonus « Panier Magique » (semaine N°1 à 3)** : 1 case à gratter carrée, imprimée sur un visuel de panier de fruits, sous laquelle figure un symbole. Lorsqu'après grattage le symbole découvert est identique à celui découvert devant le numéro de 5 chiffres, il permet au joueur de tenter le Super Gros Lot du moment annoncé dans le journal.
 - . **Symbole « Fruit Magique » (semaine N°4 à 6)** : Chaque jour, dans le journal, le joueur découvre 4 symboles, chacun associé à un Gros Lot. Lorsque le symbole découvert sur sa carte-jeu, devant le numéro de 5 chiffres, est identique à l'un de ceux publiés dans le journal, il peut tenter de gagner le Gros Lot associé.

Les cartes-jeu comportent chacune *au verso* :

- **Grilles de Loto** : la marche à suivre pour obtenir son prix, ainsi qu'un emplacement pour indiquer le nom, l'adresse et le n° de téléphone du joueur.
- **Téléphone** : la marche à suivre pour participer au jeu à Instants Gagnants quotidien par téléphone.
- un extrait de règlement.

Les cartes du "FESTILOTO Ouest-France" sont remises par les diffuseurs et porteurs d'Ouest-France avec le journal du lundi, dans la limite des stocks disponibles.

Des cartes du "FESTILOTO Ouest-France" pourront également être distribuées lors de manifestations publiques dans la zone de diffusion du journal Ouest-France.

Toute carte du "FESTILOTO Ouest-France", ou partie de carte retournée (pour les Grilles de Loto) raturée, surchargée, déchirée, collée, illisible, altérée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Toute carte du "FESTILOTO Ouest-France", comportant une erreur d'impression étant automatiquement annulée, pourra être retournée au Journal qui la remplacera.

Article 4 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AVEC LES GRILLES DE LOTO ?

Ouest-France publiera dans Ouest-France et « dimanche Ouest-France » et, à partir de midi, sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, les numéros à cocher sur les 6 grilles (10 le lundi et 6 du mardi au dimanche), soit 46 au total. Le concurrent devra cocher chaque jour sur sa carte, les cases correspondant aux numéros publiés dans Ouest-France et "dimanche Ouest-France" ou sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux.

Numéros Supplémentaires :

Plusieurs fois au cours du jeu, la possibilité sera offerte aux participants de se procurer un ou plusieurs numéros supplémentaires à cocher sur les grilles de loto de leur carte-jeu pour augmenter leurs chances de gain.

Pour ce faire, ils pourront obtenir de nouveaux numéros en appelant le : 0892 980 001 depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable (Service 0.60€ TTC / mn + prix de l'appel).

Les joueurs seront avertis dans le journal le jour de la mise en place de numéros supplémentaires.

Eventuellement, une ou plusieurs fois au cours du jeu, la possibilité sera offerte aux joueurs, lors de leur appel pour obtenir des numéros supplémentaires à cocher sur leur carte-jeu, de participer à un tirage au sort pour gagner un lot non réclamé sur les grilles de loto des semaines précédentes. Pour ce faire, il leur suffira de se laisser guider en fin d'appel au 0892 980 001.

Les joueurs seront avertis dans le journal le jour de la mise en place d'un tirage au sort.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 0892 980 001 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

Le joueur qui, sur sa carte du "FESTILOTO Ouest-France", cochera intégralement une seule et même grille ou une seule et même ligne, gagnera le prix indiqué au-dessus de la grille ou en face de la ligne concernée. Chaque carte ne peut être gagnante que d'un seul lot (ligne ou grille complète).

Les numéros à cocher sont extraits de listes définies par un programme informatique établi par le fabricant de cartes.

Le concurrent qui, en cochant les grilles de loto conformément aux précisions des articles 3 et 4, totalise sur sa carte du jeu « FESTILOTO Ouest-France » soit une seule et même grille soit une seule et même ligne intégralement cochée, doit immédiatement respecter la procédure suivante :

1° Vérifier que les numéros correspondant aux cases qui lui ont permis de cocher intégralement une seule et même grille ou une seule et même ligne, ont bien été publiés dans Ouest-France et « dimanche Ouest France », rubrique-jeu "FESTILOTO Ouest-France", et/ou sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, et/ou communiqués en tant que Numéros Supplémentaires au 0892 980 001.

2° Se faire connaître le jour même, ou au plus tard dans les 48h suivant la publication sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, ou la parution dans Ouest-France ou "dimanche Ouest-France", ou la communication au 0892 980 001, du dernier numéro qui lui a permis de cocher intégralement une seule et même grille ou une seule et même ligne.

Pour ce faire, le gagnant devra se faire connaître par Internet : www.ouest-france.fr/jeux,

Il a également la possibilité de téléphoner au 08 92 98 00 02, accessible 24 heures sur 24 et seulement à ce numéro, avec la possibilité de joindre un opérateur du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H.

(Service 0.60€ TTC / min + prix de l'appel).

Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

3° Envoyer dans ce même délai (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée ou par courrier simple (frais d'envoi remboursés sur demande), la carte-jeu complétée de ses nom - prénom, de son adresse et de son numéro de téléphone au service de contrôle du "FESTILOTO Ouest-France", Service Promotion, 35051 Rennes cedex 9.

Ne faire en aucun cas cet envoi par la Poste sans s'être fait connaître au préalable par Internet ou par téléphone et avoir respecté les instructions données (frais de service téléphonique remboursés sur simple demande, sur présentation d'une facture téléphonique détaillée de son opérateur).

Les cartes jeu considérées comme gagnantes selon les dispositions des articles 2, 3 et 4 seront vérifiées sous le contrôle de la SCP Nedellec-Le Bourhis- Letexier-Vetier, huissiers de justice associés à Rennes. Le résultat du contrôle sera communiqué au concurrent par Ouest-France qui conservera la carte-jeu contrôlée à toutes fins utiles.

Lorsque la quantité donnée de lots des grilles de loto aura été gagnée, il n'y aura pas de nouvelle attribution.

Les lots des grilles de loto, non réclamés selon les dispositions prévues aux articles 2, 3 et 4 seront remis en jeu : dans le cadre du jeu par téléphone ou au tirage final.

Article 5 – COMMENT JOUER ET GAGNER PAR TELEPHONE :

Les joueurs devront gratter sur la carte du «FESTILOTO Ouest-France» la case correspondant à la date du jour pour découvrir une combinaison de 5 chiffres et un symbole.

Cette combinaison de 5 chiffres leur permettra d'accéder aux Instants Gagnants et, si elle est précédée :

- **semaines 1 à 3 :** d'un symbole identique à celui découvert sous la case à gratter « Panier Magique », au Super Gros Lot du moment. Le Super Gros Lot en jeu est annoncé chaque jour dans le journal.
- **semaines 4 à 6 :** d'un symbole identique à l'un de ceux publiés dans le journal, au Gros Lot associé. Quatre Gros Lot, associés chacun à un symbole fruit, sont annoncés chaque jour dans le journal.

Les participants pourront jouer chaque jour de 7h à 22h, en indiquant la combinaison découverte sur leur carte-jeu :

- **par audiotel**, depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable au 0892 980 100 (Service 0.60 € TTC/min. + prix de l'appel). La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 0892 980 100 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.

Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

- **par SMS**, en envoyant OF suivi d'un espace et de leur code postal au 72 800 (2 SMS à 0,65 € le SMS + prix du SMS). Une participation ne sera valide que dans la mesure où la session SMS+ associée (1 SMS MO envoyé + 1 SMS MT en retour) aura été régulièrement opérée par l'utilisateur. L'envoi successif de SMS MO sans attendre les SMS MT de retour correspondants émis par la société organisatrice empêche la bonne prise en compte des participations.

Chaque participant pourra participer plusieurs fois.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, la société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles sus mentionnées.

LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS

Le principe de ce jeu repose sur des instants gagnants ouverts, déterminés de manière aléatoire préalablement au lancement du jeu, et déposés auprès de la SCP Nedellec-Le Bourhis- Letexier-Vetier, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Les instants gagnants sont répartis sur toute la durée du jeu par intervalles de 10 minutes, chaque jour de 7h à 22h.

Ainsi, le gagnant est le premier identifié par le système appelant le service Audiotel et SMS après l'ouverture de l'instant gagnant.

- **par audiotel :**

Le service identifie automatiquement le numéro de téléphone fixe ou portable du participant. Il lui demande ensuite de saisir, dans l'ordre,

les 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte jeu. Il indique également à chaque joueur pour quel lot il tente sa chance.

- **par SMS :**

Le joueur envoie OF suivi d'un espace et de son code postal. Après le SMS de retour, il communique, les 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte-jeu.

Les joueurs sont avertis directement en ligne ou par retour de SMS du résultat de leur participation (gagné / perdu).

Par audiotel et par SMS une vérification du code postal du joueur permettra de vérifier que celui-ci demeure bien dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France. Dans le cas contraire le lot ne sera pas attribué.

Le lot gagné sera adressé au titulaire de la ligne téléphonique dont le numéro aura été détecté par le serveur audiotel ou indiqué par le joueur par SMS.

Sur l'audiotel, en cas d'utilisation par le gagnant d'un numéro de téléphone portable, d'un numéro sur « liste rouge » ou « liste orange » de l'opérateur FRANCE TELECOM ou de l'utilisation d'une « box » d'un autre opérateur que FRANCE TELECOM, la société organisatrice délivrera un message au gagnant lui demandant de la contacter au 02 99 32 73 00 et ce, dans un délai maximal de 7 jours, afin d'indiquer ses coordonnées. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

Par SMS, le gagnant sera invité à envoyer ses coordonnées par retour de SMS dans un délai maximal de 7 jours. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

Eventuellement des animations pourront être proposées une ou plusieurs fois durant le jeu :

HEURE DE FOLIE

Pendant une heure, les Instants Gagnants seront ouverts toutes les minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme de gain est modifié.

MATINEE MAGIQUE

De 9H à 12H, les Instants Gagnants seront ouverts toutes les 2 minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme de gain est modifié.

ANIMATION SURPRISE

Pendant une journée de jeu, une « Animation surprise » permettra d'attribuer un lot spécifique additionnel aux Instants Gagnants, parmi les lecteurs ayant découvert 3 symboles fruits identiques devant les codes à 5 chiffres de la semaine.

MULTIPLICATION DES CHANCES

De 7H à 14H, les participants bénéficieront de 2 chances de gagner par appel. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le nombre de chances de gagner par appel est modifié.

Les joueurs seront avertis dans le journal le jour de la ou des « Heure de Folie », « Matinée Magique », « Animation Surprise » et « Multiplication des Chances ».

LE BONUS PANIER MAGIQUE

Des semaines N°1 à 3, soit du 28 mai au 17 juin 2018, pendant une ou plusieurs journées, un Super Gros Lot spécifique, additionnel aux Instants Gagnants, sera mis en jeu.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est précédée d'un symbole identique à celui découvert sous la case à gratter « Panier Magique », pourront tenter leur chance au Super Gros Lot, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

LES GROS LOTS FRUITS MAGIQUES

Des semaines N°4 à 6, soit du 18 juin au 8 juillet 2018, un Gros Lot par jour sera attribué.

Chaque jour, dans le journal, 4 symboles fruit, chacun associé à un Gros Lot, seront publiés.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est précédée d'un symbole identique à l'un de ceux publiés dans le journal, pourront tenter de gagner le Gros Lot associé, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

Article 6 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AU GRAND TIRAGE AU SORT DES VACANCES

A la fin du jeu, les lots non réclamés et non remis en jeu au cours du jeu, seront remis en jeu pour un Grand Tirage des Vacances.

La liste des lots mis en jeu sera publiée dans le journal, et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux.

Les joueurs disposeront de 3 jours du lundi 9 juillet à 00h au mercredi 11 juillet à 23h59 pour participer :

- soit sur www.ouest-france.fr/jeux, en enregistrant leurs coordonnées
- soit par audiotel ou SMS, en indiquant leur numéro de téléphone.

Ne pourront toutefois participer à ce tirage, les personnes déjà visées à l'article 2 de ce règlement ainsi que les concurrents qui auront déjà gagné au "Festiloto Ouest-France", pendant la période du 28 mai au 9 juillet 2018, un ou des lots d'une valeur globale égale ou supérieure à 250 €.

Le tirage au sort prévu sera effectué à une date qui sera indiquée dans le journal Ouest-France, et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, en présence de la S.C.P. Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice à Rennes. Chaque participant, pourra participer autant de fois qu'il le souhaitera; en revanche, il ne pourra gagner qu'un seul lot à ce tirage au sort.

La liste des gagnants à ce tirage au sort sera publiée sur Internet. Les gagnants recevront leur lot par courrier dans un délai maximum de deux mois.

Article 7 – DOTATION

Le montant total des prix du "FESTILOTO Ouest-France", représente une valeur (prix public) de 192 043.03 € TTC (cent quatre-vingt-douze mille quarante-trois euros et trois centimes).

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables.

LES GRILLES DE LOTO sont dotées de :

2 voitures, qui seront mises en jeu dans l'ordre suivant :

- **1 Renault Twingo** Version SCE 70 Life d'une valeur prix public de 12 060 euros TTC. Options et accessoires inclus : peinture bleu dragée. Roue de secours et radio. Carte grise et frais divers, valeur estimée 200 € TTC, soit une valeur totale de **12 260 euros TTC**.

- **1 Renault Captur** Version TCE 90 Life, d'une valeur prix public de 18 420 euros TTC. Options et accessoires inclus : peinture métal orange, Roue de secours et radio. Carte grise et frais divers, valeur estimée 200 € TTC, soit une valeur totale de **18 620 euros TTC**.

- **1 séjour au Club Marmara DORETA à RHODES**, pour 2 personnes. Valeur maximale **2 398 €**.

- **1 séjour au Club Lookea CALA MARTINA à IBIZA**, pour 2 personnes. Valeur maximale **2 798 €**.

- **1 séjour au Club Marmara BONACA en CROATIE** sur l'île de BRAC, pour 2 personnes. Valeur maximale **2 758 €**.

- **1 séjour au Club Lookea DAR ATLAS au MAROC**, à MARRAKECH, pour 2 personnes. Valeur maximale **1 938 €**.

- **1 séjour au Club Marmara FUERTEVENTURA aux CANARIES** sur l'île de FUERTEVENTURA, pour 2 personnes. Valeur maximale **2 378 €**.

- **1 séjour au Club Lookea SOL DUNAS au CAP VERT**, pour 2 personnes. Valeur maximale **3 568 €**.

Voyages au départ de Nantes, en 8 jours / 7 nuits, valables pour 2 personnes, base chambre double en formule tout inclus et taxes aéroport incluses, hors bagages en soute et hors assurances.

Séjours valables, selon disponibilités, jusqu'au 31 octobre 2018, dernier retour : Club Marmara DORETA à RHODES, Club Lookea CALA MARTINA à IBIZA, Club Marmara BONACA en CROATIE.

Séjours valables, selon disponibilités, jusqu'au 31 mars 2019 dernier retour : Club Lookea DAR ATLAS au MAROC, Club Marmara FUERTEVENTURA aux CANARIES, Club Lookea SOL DUNAS au CAP VERT.

Ces voyages sont non cessibles et non modifiables.

- **9 séjours VIP au Parc Astérix**, pour 4 personnes, composés chacun de : 4 entrées adultes pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel des Trois Hiboux, à la Cité Suspendue ou dans l'un des hôtels partenaires du Parc Astérix (selon le calendrier d'ouverture et la disponibilité des hôtels), le petit déjeuner, les déjeuners (16 bons banquet de 10 €, soit 8 bons banquet par jour) et le dîner sont inclus ainsi que les Pass Rapidus pour 1 journée, les frais de dossier et les frais de parking de l'hôtel.

Les Pass Rapidus donnent 1 accès à 8 attractions en coupe file (Tonnerre de Zeus, Trace du Hourra, Menhir Express, Ozlris, Le Grand Splatch, Discobélix, Goudurix et Pégase Express). Valeur maximale : 1 133 € TTC, pour une valeur totale de **10 197 € TTC**.

- **4 séjours « famille » au Parc Astérix**, pour 4 personnes, composés chacun de : 4 entrées adulte pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel des Trois Hiboux, à la Cité Suspendue ou dans l'un des hôtels partenaires du Parc Astérix (selon le calendrier d'ouverture et la disponibilité des hôtels), avec petit déjeuner et dîner (frais de restauration du midi non inclus). Les frais de dossier et les frais de parking de l'hôtel sont inclus. Valeur maximale : 873 € TTC, pour une valeur totale de **3 492 € TTC**.

Chaque séjour est valable pour 4 personnes, jusqu'au 4 novembre 2018 inclus, hors jours de fermeture du Parc Astérix et événements spéciaux (voir calendrier d'ouverture) et selon la disponibilité des hôtels. Les entrées et les séjours Parc Astérix permettent l'accès au Site uniquement aux heures normales d'ouverture du Site telles que figurant dans le calendrier d'ouverture. Elles ne permettent pas l'accès aux privatisations et événements spéciaux lesquels sont exclus et font l'objet d'une tarification et d'une billetterie spéciale. Ne sont pas inclus : l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement et le parking du Parc. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

Dans l'hypothèse où le gagnant serait un enfant, il pourra bénéficier de l'entrée ou du séjour au Parc Astérix mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement de la différence de prix existant entre le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un adulte et le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un enfant. Pour les besoins du présent article, on entend par « enfant », toutes les personnes âgées de 3 à 11 ans inclus ; et, par « adultes », toutes les personnes à partir de 12 ans. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (04 novembre 2018), sera définitivement perdu et ne pourra être reporté.

Ces séjours pour 4 personnes au Parc Astérix ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation par les gagnants du Jeu.

- **1 croisière de 5 jours sur la Seine**, pour deux personnes, bateau 5 ancres (réf. PAF/HOP - brochure 2018 CroisiEurope) pour des départs en juillet et août et jusqu'au 30 juin 2019 suivant les disponibilités. Valeur maximale : **1 450€ TTC**.

- **1 croisière de 6 jours en Gironde**, pour deux personnes, bateau 5 ancres (réf. BOS - brochure 2018 CroisiEurope) pour des départs en juillet et août et jusqu'au 30 juin 2019 suivant les disponibilités. Valeur maximale : **1 770 € TTC**.

Sur une base de deux personnes, les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord,
- les taxes portuaires.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances,
- les boissons à bord,
- les excursions (facultatives et payables à bord).
- Le trajet domicile / lieu d'embarquement.

Ces croisières seront consommées exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité.

- **2 chèques Ouest-France de 1 000 €**, soit un total de **2 000 €**.

- **1 ordinateur portable HP 17-BS055 NF**, ou produit équivalent, prix public, de **549 euros TTC**.

- **5 téléviseurs écran plat Led 4K UHD JVC, 124 cm, LT-49HW 97U**, ou produit équivalent, prix public 499 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 495 € TTC**.

- **5 i-Pad Mini wifi, 32 Go**, ou produit équivalent, prix public 359.99 € TTC, pour une dotation maximale prix public de **1 799.95 € TTC**

- **2 abonnements fleurs pendant un an à Interflora, soit 12 bouquets, 1 par mois**, prix public : 600 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 200 euros TTC**.

- **5 appareils photo numérique Bridge, Nikon Coolpix B500**, ou produit équivalent, prix public 269 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 345 euros TTC**.

- **5 caméras sport, GoPro Hero + LCD**, ou produit équivalent, prix public 179 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **895 euros TTC**.

- **5 consoles de jeu Nintendo New 2 DS**, ou produit équivalent, prix public 149 €, pour une dotation maximale, prix public, de **745 euros TTC**.

- **20 VTC Décathlon, prix public 300 € TTC**, soit: 40 x 3 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **6 000 euros TTC**.

- **20 sets de bagages : 20 x 200 € TTC en bons d'achat Ticket Kadéos Intense**, pour une dotation maximale, prix public, de **4 000 euros TTC**.

- **10 Barbecue Weber Original Kettle 47cm**, prix public 199 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 990 euros TTC**.

- **4 Smartphones Samsung Galaxy A5 2017**, ou produit équivalent, prix public 299 € TTC pour une dotation maximale, prix public, de **1 196 € TTC**.

- **10 GPS Garmin Drivesmart 61 SE LMT**, ou produit équivalent, prix public 199 € TTC, pour une dotation maximale prix public de **1 990 euros TTC**.

- **3 coffrets cadeau Wonderbox « 3 jours insolites »**, ou produit équivalent, prix public 139.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **419.7 euros TTC**.

- **30 x 300 € TTC en bons d'achat Armor-Lux**, valeur prix public, de **9 000 euros TTC**.

- **60 x 100 € TTC en bons d'achat Armor-Lux**, valeur prix public, de **6 000 euros TTC**.

- **150 bons pour une marinière « classique » Armor-Lux** (taille XS au 5XL), ou produit équivalent, prix public 55 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **8 250 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables dans les boutiques Armor-Lux et sur le site amorlux.com, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 fois. Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 30 novembre 2018.

LE JEU TELEPHONE est doté de :

LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS, LES HEURES DE FOLIE ET LES MATINEES MAGIQUES :

- **5 Machines à soda Sodastream Dynamo**, ou produit équivalent, prix public 69.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **349.95 € TTC**.

- **5 tablettes tactiles Lenovo TAB10 X-103F 16 Go**, ou produit équivalent, prix public 139 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **695 euros TTC**.

- **5 appareils photo numérique compacts Canon IXUS 185** ou produit équivalent, prix public 99€ TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **495 euros TTC**.

- **5 Planchas des saveurs Tefal CB658B01**, ou produit équivalent, prix public 99.90 € TTC, pour une dotation maximale prix public de **499.50 € TTC**.

- **5 Sorbetières Lagrange 409025**, prix public 69.99 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **349.95 euros TTC**.

- **5 enceintes Bluetooth Sony SRS-XB10**, prix public 49 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **245 euros TTC**.

- **6 sacs Mac Douglas**, dont 2 modèles Pyla Bryan Bleu denim, prix public 199 € TTC et 3 modèles Alonso Bleu Gauloise, prix public 299€ TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **1 295 euros TTC**.

- **5 coffrets cadeaux Wonderbox « Sensations Bien-être »**, ou produit équivalent, prix public 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **249.50 euros TTC**.

- **5 coffrets cadeaux Wonderbox « Evasion sportive »**, ou produit équivalent, prix public 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **249.50 euros TTC**.

- **100 Livres Photo CEWE, A4 Portrait**, 26 pages, rigide satiné. Prix unitaire, frais de port inclus, 34.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **3 490 euros TTC**.

- **100 Posters Photo XXL CEWE**, 20*60 cm panorama ou 30*30 cm carré ou 30*40 cm. Prix unitaire, frais de port inclus, 12.9 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 290 euros TTC**.

- **500 lots de 50 tirages photo numérique CEWE**, format 10 x 15 ou 10 x 13 cm, couleur ou noir et blanc. Prix unitaire par lot, frais de port inclus, de 12.40 €, pour une valeur totale de **6 200 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par Ouest-France, indiquant le code personnel, valable jusqu'au 31/12/2018,

permettant de bénéficier du Livre Photo CEWE ou du Poster Photo ou du lot de 50 Tirages Photos offert sur www.cewe-photo.fr.

Toute commande supérieure à 1 Livre Photo ou à 1 Poster Photo ou à 1 lot de 50 Tirages Photos est à la charge du demandeur ; elle représente des frais d'envoi proportionnés selon les barèmes en vigueur figurant aux conditions générales de vente de www.cewe-photo.fr

- **500 jeux de Tarot**, 78 cartes, prix public 6 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 euros TTC**.

- **500 sets de dessin Mandala**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **2 500 euros TTC**.

- **500 coffrets jeux en bois**, prix public 7 €, pour une dotation maximale de **3 500 € TTC**.

- **600 DVD** (divers titres), prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 euros TTC**.

- **500 Mugs blancs Fabstore, personnalisables**. Prix unitaire, frais de port inclus, de 13.90 €, pour une valeur totale de **6 950 € TTC**

- **500 T-shirts Fabstore**. Prix unitaire, frais de port inclus, de 23.9 €, pour une valeur totale de **11 950 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par Ouest-France, indiquant le code personnel, valable jusqu'au 31/12/2018, permettant de bénéficier :

- du Mug offert sur <https://www.fabstore.fr/55-of-mugs>

- ou du Tee-shirt offert sur <https://www.fabstore.fr/56-of-tshirt>.

- **1000 lots de 2 BD « Spirou et Fantasio »**, prix public 11.80 €, pour une dotation maximale, prix public, de **11 800 euros TTC**.

LES SUPER GROS LOTS DU BONUS PANIER MAGIQUE

- **1 séjour Thalasso, pour 2 personnes, en bons d'achat valables sur Thalasséo.com**, pour une dotation maximale, prix public, de **2 000 euros TTC**.

- **1 coffret cadeau Relais et Châteaux « Douceur de vivre »** ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **499 euros TTC**.

- **1 croisière de 6 jours en Gironde**, pour deux personnes, bateau 5 ancres (réf. BOS - brochure 2018 CroisiEurope) pour des départs en juillet et août et jusqu'au 30 juin 2019 suivant les disponibilités. Valeur maximale : **1 770 € TTC**.

Sur une base de deux personnes, les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord,
- les taxes portuaires.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances,
- les boissons à bord,
- les excursions (facultatives et payables à bord).

Cette croisière sera consommée exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité.

- **1 séjour VIP au Parc Astérix**, pour 4 personnes, composés chacun de : 4 entrées adultes pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel des Trois Hiboux, à la Cité Suspendue ou dans l'un des hôtels partenaires du Parc Astérix (selon le calendrier d'ouverture et la disponibilité des hôtels), le petit déjeuner, les déjeuners (16 bons banquet de 10 €, soit 8 bons banquet par jour) et le dîner sont inclus ainsi que les Pass Rapidus pour 1 journée, les frais de dossier et les frais de parking de l'hôtel.

Les Pass Rapidus donnent 1 accès à 8 attractions en coupe file (Tonnerre de Zeus, Trace du Hourra, Menhir Express, Ozlris, Le Grand Splat, Discobélix, Goudurix et Pégase Express). Valeur maximale : **1 133 € TTC**.

Chaque séjour est valable pour 4 personnes, jusqu'au 4 novembre 2018 inclus, hors jours de fermeture du Parc Astérix et événements spéciaux (voir calendrier d'ouverture) et selon la disponibilité des hôtels. Les entrées et les séjours Parc Astérix permettent l'accès au Site uniquement aux heures normales d'ouverture du Site telles que figurant dans le calendrier d'ouverture. Elles ne permettent pas l'accès aux privatisations et événements spéciaux lesquels sont exclus et font l'objet d'une tarification et d'une billetterie spéciale.

Ne sont pas inclus : l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement et le parking du Parc. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

Dans l'hypothèse où le gagnant serait un enfant, il pourra bénéficier de l'entrée ou du séjour au Parc Astérix mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement de la

différence de prix existant entre le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un adulte et le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un enfant. Pour les besoins du présent article, on entend par « enfant », toutes les personnes âgées de 3 à 11 ans inclus ; et, par « adultes », toutes les personnes à partir de 12 ans. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (04 novembre 2018), sera définitivement perdu et ne pourra être reporté. Ces séjours pour 4 personnes au Parc Astérix ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation par les gagnants du Jeu.

- **1 tenue complète Armor-Lux**, manteau / marinière / pantalon-jupe / sac / foulard, valeur totale prix public en bons d'achat Armor-Lux de **700 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables dans les boutiques Armor-Lux et sur le site amorlux.com, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 fois.

Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 30 novembre 2018.

- **1 chèque Ouest-France de 1 000 €**

- **1 drone GoPro Karma Hero 6**, ou produit équivalent, prix public **1 049 euros TTC**. Les frais éventuels de formation et de déclaration auprès des administrations compétentes pour l'utilisation du drone seront à la charge du gagnant.

- **1 iPhone 8 plus 256 Go Apple**, ou produit équivalent, prix public **979 euros TTC**.

LES GROS LOTS FRUITS MAGIQUES

- **3 coffrets cadeau Relais et Châteaux « Douceur de vivre »** ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public : 499 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 497 euros TTC**.

. **4 séjours « famille » au Parc Astérix**, pour 4 personnes, composés chacun de : 4 entrées adulte pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel des Trois Hiboux, à la Cité Suspendue ou dans l'un des hôtels partenaires du Parc Astérix (selon le calendrier d'ouverture et la disponibilité des hôtels), avec petit déjeuner et diner (frais de restauration du midi non inclus). Les frais de dossier et les frais de parking de l'hôtel sont inclus. Valeur maximale : 873 € TTC, pour une valeur totale de **3 492 € TTC**.

Chaque séjour est valable pour 4 personnes, jusqu'au 4 novembre 2018 inclus, hors jours de fermeture du Parc Astérix et événements spéciaux (voir calendrier d'ouverture) et selon la disponibilité des hôtels. Les entrées et les séjours Parc Astérix permettent l'accès au Site uniquement aux heures normales d'ouverture du Site telles que figurant dans le calendrier d'ouverture. Elles ne permettent pas l'accès aux privatisations et événements spéciaux lesquels sont exclus et font l'objet d'une tarification et d'une billetterie spéciale. Ne sont pas inclus : l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement et le parking du Parc. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

Dans l'hypothèse où le gagnant serait un enfant, il pourra bénéficier de l'entrée ou du séjour au Parc Astérix mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement de la différence de prix existant entre le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un adulte et le tarif d'entrée au Parc Astérix en vigueur pour un enfant. Pour les besoins du présent article, on entend par « enfant », toutes les personnes âgées de 3 à 11 ans inclus ; et, par « adultes », toutes les personnes à partir de 12 ans. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (04 novembre 2018), sera définitivement perdu et ne pourra être reporté. Ces séjours pour 4 personnes au Parc Astérix ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation par les gagnants du Jeu.

- **1 tenue complète Armor-Lux**, manteau / marinière / pantalon-jupe / sac / foulard, valeur totale prix public en bons d'achat Armor-Lux de **700 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables dans les boutiques Armor-Lux et sur le site amorlux.com, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 fois.

Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 30 novembre 2018.

- **1 croisière de 5 jours sur la Seine**, pour deux personnes, bateau 5 ancres (réf. PAF/HOP - brochure 2018 CroisiEurope) pour des départs en juillet et août et jusqu'au 30 juin 2019 suivant les disponibilités. Valeur maximale : **1 450€ TTC**.

Sur une base de deux personnes, les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord,
- les taxes portuaires.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances,
- les boissons à bord,
- les excursions (facultatives et payables à bord).

Cette croisière sera consommée exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité.

- **2 chèques Ouest-France de 500 euros**, pour un total de 1 000 €.

- **2 téléviseurs écran plat Sony Led, 80 cm, KDL32RE400**, ou produit équivalent, prix public : 329 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **658 euros TTC**.

- **1 barre de Home Cinéma Samsung HWM 4500**, ou produit équivalent, prix public, de **299 euros TTC**.

- **1 Planche de surf Décathlon**, soit 3 cartes cadeau d'une valeur de 100 € TTC, pour une valeur totale de **300 euros TTC**.

- **2 Apple watches connectées Série 1 42mm**, ou produit équivalent, prix public : 299 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **598 euros TTC**.

- **2 Robots multicisseurs Cookéo Moulinex CE 856800 Connect Grameez**, ou produit équivalent, prix public : 319 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **638 euros TTC**.

- **1 casque audio bluetooth Beats studio 3**, ou produit équivalent, prix public **349 € TTC**.

- **1 caméscop numérique Sony HDR-CX405**, prix public : 249 € TTC + **Pied Prima Photokit 1**, prix public : 39.99 € TTC, + **Housse Lowepro** format 140, prix public : 32.99 € TTC ou produits équivalents, pour une dotation maximale, prix public, de **321.98 euros TTC**.

Article 8 – REMBOURSEMENT

Le coût de service téléphonique et de connexion SMS peut être remboursé sur simple demande écrite à JEU FESTILOTO OUEST-France 2018 - CS 30075 - 93 501 PANTIN CEDEX, dans un délai limité de deux mois à partir de la date de participation du joueur et au plus tard le 16 septembre 2018, cachet de La Poste faisant foi.

Grilles de Loto :

- numéro 08 92 98 00 02

Seuls les appels des gagnants pour vérification et confirmation de leurs combinaisons gagnantes (1 appel par gain) seront remboursés. Tout autre motif d'appel, compte-tenu de l'accès gratuit sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, ne sera pas remboursé. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel.

- numéro 0892 980 001

Une seule demande de remboursement de service téléphonique lié à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu où un ou des numéros supplémentaires auront été proposés. Les demandes de remboursement de service préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel.

Jeu Téléphone : numéro 0892 980 100 et SMS

Une seule demande de remboursement de service téléphonique lié à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel ou de l'envoi des 2 SMS.

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des services téléphoniques seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur correspondant au poids du courrier.

Les demandes devront regrouper l'ensemble des participations, un maximum de deux demandes de remboursement par foyer (même numéro de téléphone, même adresse) sera accepté.

La demande devra, sous peine de nullité, obligatoirement s'accompagner :

- de la photocopie d'un justificatif d'identité avec les coordonnées exactes de la personne,
- d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître l'heure et la date précise de l'appel ou des envois SMS,
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).

Pour l'audiotele :

. Numéro 08 92 98 00 02 : le remboursement du service est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel : 2 minutes 30 secondes x 0,60 € = 1.50 € TTC.

. Numéro 0892 980 001 : le remboursement du service est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel :
2 minutes x 0,60 € = 1.20 € TTC.

. Numéro 0892 980 100 : le remboursement du service est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel :
1 minute 45 secondes x 0,60 € = 1.05 € TTC.

Pour les SMS le remboursement se fait sur la base de l'envoi de 2 SMS, pour une participation, à 0,65 € TTC par envoi, soit 1.30 € TTC. Ce montant correspond à l'envoi de 2 SMS pour une participation au jeu.

Les remboursements seront opérés par chèque ou virement bancaire dans un délai de vingt (20) à quarante cinq (45) jours suivant la réception de la demande, sous réserve de remplir les conditions ci-dessus mentionnées.

Article 9 – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Les gagnants autorisent par avance Ouest-France à les photographier, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans Ouest-France et « dimanche Ouest-France » et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Des traitements de données automatisés et manuels sont effectués dans le cadre des systèmes de contrôle prévus par l'Organisateur.

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 7 août 2004, puis le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « la Règlementation »). L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la Règlementation.

Ainsi, les données personnelles transmises par chaque participant sont destinées exclusivement aux services de l'Organisateur. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans leur accord préalable.

L'Organisateur a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de veiller à la protection des données à caractère personnel et au respect de la loi dans l'entreprise. Dans le cadre de cette mission, il tient la liste des traitements enregistrés par l'Organisateur à la disposition de toute personne intéressée.

Pour obtenir une copie de ce registre, le participant peut s'adresser au DPO.

Par ailleurs, l'Organisateur et les participants au jeu devront appliquer strictement toutes les clauses relatives à la protection de données personnelles.

Les coordonnées des joueurs sont momentanément conservées pour faire l'objet d'offres commerciales de la part d'Ouest-France.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite, envoyée à Ouest-France, Jeu FESTILOTO, Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9.

Article 10 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité d'Ouest-France ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée, de modifier le rythme de parution, le nombre de numéros à cocher et de modifier en conséquence la date de tirage au sort et la communication de la liste des gagnants du jeu.

Article 11 – EGALITE DES CHANCES

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chances entre tous les joueurs, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Ainsi, chaque joueur pourra participer plusieurs fois, dans la limite de 6 lots gagnés sur l'ensemble de la durée du jeu (28 mai au 9 juillet 2018), audiotel et SMS confondus, pour un même numéro de téléphone et /ou un même nom et une même adresse, limitée à la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France. Il sera prévenu sur l'audiotel ou par retour de SMS lorsque ce quota sera atteint.

La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du joueur, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées sur le système ou s'il n'a pas validé et confirmé ses coordonnées postales sous 7 jours pour obtenir son lot gagné par téléphone, ou encore s'il a manifestement, et ce par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Seule la décision de la société organisatrice fait foi en matière de validité de gain des prix.

La société organisatrice peut à sa seule discrétion déclarer un prix non valide. Elle n'est pas dans l'obligation de délivrer ledit gain si le prix réclamé est le fruit d'une fraude tendant à augmenter les chances de gains du Joueur ou d'une tierce personne.

Article 12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au "FESTILOTO Ouest-France" implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SCP Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Il pourra être obtenu sur simple demande écrite à « FESTILOTO Ouest-France », 35051 Rennes Cedex 9. Il sera consultable sur www.ouest-france.fr/jeux